

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 19

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Outre la commission fédérale allemande d'inspection, un grand nombre d'officiers étrangers ont assisté à plusieurs des grandes manœuvres. Le comte de Chambord, qui accompagnait Sa Majesté à la dernière journée, a été l'objet des attentions les plus flatteuses.

Les officiers allemands, prussiens, bavarois et saxons étaient les plus nombreux. Il y avait en outre plusieurs officiers russes, quelques officiers français, des officiers serbes, turcs, valaques. Il n'y avait pas d'officier suisse en mission officielle. Votre serviteur, arrivé à la fin du camp, a rencontré, quoique en tenue bourgeoise, partout le plus aimable accueil.

NAPLES, 10 août. — Depuis l'abolition des capitulations des cantons suisses pour les troupes au service de Naples, les capitulations expirées ont été renouvelées par le gouvernement napolitain directement avec les colonels des régiments. Les trois premiers régiments ont déjà renouvelé la leur depuis quelque temps. Le 4^{me} régiment, formé plus tard, vient de voir expirer également sa capitulation au nom des cantons contractants et l'a renouvelée comme les autres régiments. Son colonel a conclu pour lui et pour ses successeurs un nouvel engagement de 30 ans aux mêmes conditions que précédemment. Le bataillon de chasseurs, formé depuis 1848, était déjà en dehors des capitulations.

On se propose maintenant d'introduire dans chaque régiment suisse une école de cadets, à peu près sur le système autrichien.

Précédemment les autorités cantonales faisaient les présentations pour les places de second lieutenant ; plus tard, ce furent les capitaines. Mais dans l'un et l'autre cas les choix tombaient, pour la plupart du temps, sur de jeunes gens, qui quoique étant susceptibles de devenir, par la suite, d'excellents officiers, étaient souvent complètement dépourvus des qualités nécessaires au commandement. La classe des sous-officiers, qui, chez les troupes napolitaines de toutes armes, sauf de l'artillerie, avance au grade d'enseigne pour les deux tiers des places vacantes, n'a pas le même privilège dans les régiments suisses, où l'on ne nomme que tout-à-fait exceptionnellement un sous-officier au grade d'officier. Il en résulte cet inconvénient que beaucoup de jeunes sous-officiers capables quittent le service au bout de leur engagement, vu qu'il n'ont pas d'espoir d'avancement et que les corps font souvent ainsi des pertes regrettables.

Nous commencerons, dans notre prochain numéro, le compte-rendu détaillé des manœuvres du camp fédéral de Luziensteig.

France. — M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités civiles et militaires l'état présentant la répartition du contingent de la classe de 1857 entre les divers corps des armées de terre et de mer, pour servir à l'inscription des jeunes soldats de cette classe sur les registres matricules qui doivent être établis dans les dépôts de recrutement.

Le contingent de cette classe est de 100,000 hommes. Il faut en déduire 18,336, parmi lesquels 17,922 exonérés, et 414 formant le déficit de certains cantons.

Il reste donc à immatriculer 81,664 hommes : 5,870 dans l'armée de mer et 75,794 dans l'armée de terre.

Le contingent de l'armée de mer sera réparti ainsi qu'il suit : équipages de la flotte, compagnies de mécaniciens, 100; apprentis marins, 1,600; compagnies d'ouvriers marins à Toulon, 100; régiment d'artillerie, 860; ouvriers d'artillerie, 210; infanterie, 3,000.

Le contingent de l'armée de terre est réparti de la manière suivante : infanterie, 77, 130; cavalerie, 13,000; artillerie, 3,000; génie, 500; équipages militaires, 500.

Autriche. — Cette puissance paraît vouloir réformer complètement son système de défense, en basant ses places fortes sur des principes stratégiques meilleurs que ceux qui ont dominé dans l'établissement des fortifications actuelles. Autant une place bien située est utile à un moment donné, autant une autre, dans une position excentrique et en dehors des points décisifs, peut être nuisible. Il ne s'agit pas, comme l'a très bien fait observer récemment M. le capitaine belge Van de Welde dans son ouvrage sur *la défense des Etats*, d'avoir beaucoup de places fortes, mais d'en avoir peu et bien situées.

Le système des cordons, si fatal à tant de généraux dans les mouvements de troupes, l'est plus encore en fait de réseaux de forteresses. C'est ce qu'on paraît avoir compris en Autriche.

En vertu d'un ordre de l'Empereur, lit-on dans la *Gazette militaire* de Vienne, plusieurs ouvrages de fortification plus ou moins considérables seront démolis, savoir : le camp retranché de Linz, la forteresse de Koeniggrætz, les châteaux de Deva, de Lavano, de Valcesino et de Semione. Les travaux en terre de Floridsdorf, le fortin du passage de la Tour-Rouge en Transylvanie, les châteaux de Gratz et de Pressbourg et divers autres ouvrages de fortification moins considérables en Transylvanie seront maintenus dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans frais d'entretien. Cependant l'époque du démolissement de Linz et de Koeniggrætz dépend de conditions dont l'accomplissement exigera certainement encore bien du temps.

En attendant on travaille activement aux fortifications de Vienne.

Vaud. — Le 14 août 1858, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Bidaux*, Charles, à Cully, capitaine de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 3^e arrond. — *Chappuis*, Frédéric, à Rivaz, capitaine de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 3^e arrond. — *Noverraz*, Jaques-Louis, à Lausanne, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 3^e arrond. — Le 18 dit, M. *Kess*, à Moudon, second sous-lieutenant de chasseurs n° 9 d'élite du 1^{er} arrond. — Le 24 dit, M. *Collomb*, Ab.-François, à Noville, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 2^{me} arrond. — Le 25 dit, MM. *Muret*, Edouard, à Vevey, médecin-adjoint avec rang de 1^{er} sous-lieutenant. — *Devenoge*, François, à Dizy, 1^{er} sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 7^e arrond. — *Rapin*, Victor, à Marnand, second sous-lieutenant de chasseurs de droite de réserve du 8^e arrond. — Le 28 dit, M. *Bron*, Auguste, à Jouxtems-Mézery, premier sous-lieut. de carabiniers n° 6 d'élite du 6^e arrond. — Le 1^{er} septembre, MM. *Dubuis*, Pierre-Félix, à Corbeyrier, second sous-lieut. de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 2^e arrond. — *Girard*, David-Louis, à Roche, second sous-lieut. portedrapeau du bataillon d'élite du 2^e arrond. — *Kohler*, Adolphe, à Lausanne, capitaine de mousq. n° 5 de réserve du 3^e arrond. — *Milliquet*, Pierre-Amédée, à Pully, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve du 3^e arrond. — *Duboux*, Henri-Louis-Gabriel, à Cully, capitaine de mousq. n° 2 d'élite du 3^e arrond. — *Zwahlen*, Jules-François, à Lausanne, capitaine aide-major du bataillon d'élite du 3^e arrond. — Le 4 dit, M. *Vulliez*, Louis, à Crans, second sous-lieut. de mousq. n° 1 de réserve du 4^e arrond. — Le 8 dit, M. *Volet*, Jules-Louis, à Crans, premier sous-lieut. de carabiniers n° 62 d'élite du 5^e arrond. — Le 10 dit, M. *Jaquier*, Isaac-Louis, à Dizy, second sous-lieut. de mousq. n° 4 de réserve du 7^e arrond. — Le 11 dit, M. *Sorbière*, Marc-Louis, à Lausanne, capitaine de mousq. n° 5 de réserve du 3^e arrond. — Le 15 dit, M. *Guillemin*, Alexandre, à Villars-Lussery, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 7^e arrond. — Le 17, M. *Tesse*, Jean-François, à Lausanne, lieutenant de chasseurs n° 9, dans la 1^{re} section du 3^e arrond. — Le 18, M. *Noverraz*, Jaq.-Louis, à Lausanne, lieutenant de grenadiers d'élite ; — M. *Chappuis*, Ant.-Samuel, à Rivaz, lieut. de grenadiers n° 2 de réserve, et M. *Baud*, David-Louis, à Epalinges, premier sous-lieut. de mousq. n° 3 de réserve. — Le 21, M. *Farauto*, George, à Lausanne, lieut. de mousq. n° 1 de réserve du 3^e arrond. — Le 22, M. *Magnin*, John, à Montricher, premier sous-lieut. de mousq. n° 4 de réserve. — Le 24, M. *Martheray*, Jules, à Yvonand, commandant du 4^e arrondissement militaire, — Le 25, M. *Deblue*, Jules, à Lausanne, lieutenant de mousq. n° 5 d'élite du 3^e arrond. — Le 28, M. *Henninger*, Henri, à Lausanne, lieutenant de mousq. n° 1 d'élite du 3^e arrond. — M. *Borgognon*, Charles, à Riez, lieutenant de chasseurs n° 9 d'élite de la seconde section du 3^e arrond. — Le 2 octobre, M. *Morin*, Marc, à Lausanne, lieutenant de mousq. n° 2 d'élite du 3^e arrond. — M. *Bidaux*, Jules, à Lausanne, lieuten. de mousq. n° 4 d'élite du 3^e arrond. — M. *Reymond*, David-Louis, à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousq. n° 3 d'élite du 3^e arrond. — M. *Rossier*, Henri, à Vevey, médecin-adjoint avec rang de 1^{er} sous-lieutenant, et M. *Coulin*, Edouard-Henri, au Chatelard, vétérinaire militaire avec rang de second sous-lieutenant.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.